

GATERA Egide
Comptes N° 14918/77-DCR,
B.P. 1376
KIGALI.-

MARCHE N° III/Bud.07.00/MP.020 du 05 Janvier 1989.-

FACTURE N° 06/89.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, doit à Monsieur GATERA Egide, la somme de : NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS (923.160 FRW.) pour fourniture de 942 Stères de bois de chauffage, au CAMP BIGOGWE, suivant bordereaux d'expéditions en annexe.

CAMP BIGOGWE = 942 St. x 980 FRW. = 923.160 FRW.
CAUTION DE 5% = 46.166 FRW.
NET A PAYER = 877.002 FRW.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS.-

Kigali, le 23.03.1989.

GATERA Egide.-

POSSÈDE A L'ORDRE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA ET PAYABLE EXCLUSIVEMENT ENTRE SES MAINS AU COMPTE N° 69.026159 OUVERT EN SES LIVRES, SUIVANT LES TERMES DES ARTICLES 21 A 23 DU DECRET DU 12 JANVIER 1920 RELATIF AU GAGE FONDS DE COMMERCE, A L'ESCOMPTE AU GAGE DE LA FACTURE COMMERCIALE.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
06 AVR. 1989
Kigali, le

Pour réception conforme
Kigali, le 28 MARS 1989

NGIRIMPATSE
Major
CE EM AF

RWANDA
BO. 89 Fr. 923.160
Pour vérification, approbation et
imputation à charge du 19.10.02.02.18
Engagement n° 064 du 29/03/89
Le Gestionnaire des Crédits

Commandant KAYIMBA Cyprien
Officier du Service Appui Gestion
Ministère de la Défense Nationale